

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **4 décembre 2017** à 20 heures à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents : Monsieur Marco Julien, conseiller no 1
 Monsieur René Bergeron, conseiller no 2
 Monsieur Bertrand Le Grand, conseiller no 3
 Monsieur Gaston L'Heureux, conseiller no 4
 Monsieur Fernand Brousseau, conseiller no 5
 Monsieur Jean-François Messier, conseiller no 6

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, madame Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité.

Sept (7) personnes sont présentes.

1. OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

Madame la mairesse ouvre la séance et souhaite la bienvenue.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2017-12-233

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter l'ordre du jour :

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017
4. Comités de travail
 - 4.1 Rapport des comités
 - 4.2 Liste des membres des comités à compléter
5. Présentation et adoption des comptes payés du mois de novembre 2017
6. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires
7. Calendrier des séances du conseil pour 2018
8. Planification de la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2018 et le programme triennal en immobilisations
9. Planification de la séance extraordinaire pour le dépôt du projet de Règlement de taxation (Règlement no 2017-07)
10. Fermeture du bureau pour la Période des Fêtes
11. Autorisation de signature – Mandat au courtier pour les assurances collectives
12. Autorisation de signature du contrat avec l'assureur pour les assurances collectives
13. Paiement d'une facture – Association de soccer Lotbinière
14. Détermination des factures payées par la subvention Carrières et sablières (résolution 2017-04-91 : valider paiement par Carrières et sablières)
15. Autorisation de déposer une demande de subvention Emploi été Canada
16. Autorisation de déposer une demande de subvention - Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV
17. Résolution pour le Transport adapté
18. Résolution pur l'achat d'un camion pour le ramassage des poubelles
19. Résolution pour l'achat d'un camion pour la récupération
20. Équipement pour le déneigement de la patinoire
21. Achat de l'aspirateur central pour le centre communautaire

- 22. Divers
- 23. Période de questions
- 24. Levée de l'assemblée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

RÉSOLUTION 2017-12-234

Il est proposé par monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 avec dispense de lecture.

4. COMITÉS DE TRAVAIL

4.1 RAPPORT DES COMITÉS

Il y a eu une rencontre du Service de collecte des déchets et de la récupération. Ils ont discuté de l'achat de 2 camions, un pour chacun des services.

4.2 LISTE DES MEMBRES DES COMITÉS

RÉSOLUTION 2017-12-235

Il est proposé par monsieur Fernand Brousseau et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer les membres aux différents comités et responsabilités tel que présenté ici :

Maire suppléant

Jean-François Messier

Comité Parc industriel et développement domiciliaire

Annie Thériault

René Bergeron

Fernand Brousseau

Jean-François Messier

Administration générale et finances

Annie Thériault

Ressources humaines

Annie Thériault

Service de collecte des déchets et de la récupération

Marco Julien

Bertrand Le Grand

Bibliothèque municipale

Bertrand Le Grand

Comité consultatif d'urbanisme

Bertrand Le Grand

Jean-François Messier

Culture entrepreneuriale

Marco Julien

Service d'incendie
Gaston L'Heureux
Fernand Brousseau

Responsable des questions familiales et des aînés
Gaston L'Heureux

Comité des activités
René Bergeron

Tourisme, culture et patrimoine
Bertrand Le Grand

5. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE NOVEMBRE 2017

RÉSOLUTION 2017-12-236

Il est proposé par monsieur René Bergeron et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter les comptes payés de novembre 2017 mentionnés au tableau suivant.

Référence	Fournisseur	Description	Montant
CPF1700536	VIDÉOTRON S.E.N.C.	ACCÈS LIGNE TÉL	32,66 \$
CPF1700540	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET, TÉLÉPHONIE	164,36 \$
CPF1700541	HYDRO-QUÉBEC (RTE BARON)	RTE DES BARON	694,16 \$
CPF1700542	HYDRO-QUÉBEC (POMPAGE)	POSTE DE POMPAGE	86,47 \$
CPF1700543	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECT. FOURNAISE C.C.	200,87 \$
CPF1700544	HYDRO-QUÉBEC	CENTRE COMMUNAUTAIRE	644,47 \$
CPF1700545	HYDRO-QUÉBEC	LOYERS C.C.	137,44 \$
CPF1700546	HYDRO-QUÉBEC	GARAGE, CHALET DES LOISIRS	249,22 \$
CPF1700547	HYDRO-QUÉBEC	BUREAU	383,26 \$
CPF1700548	ANDRÉ CROTEAU	TRANSPORT CLASSEUR	349,99 \$
CPF1700549	VITRERIE JACQUES	MOUSTIQUAIRES	56,22 \$
CPF1700550	SYLVIE LEMAY	DÉPLACEMENT	35,97 \$
CPF1700551	IMPRESSIONNE-MOI	IMPRESSION ISSOUDUNOIS	64,39 \$
CPF1700552	QUINC. MAURICE HAMEL	POUR RAMPE HANDICAPÉE	182,03 \$
CPF1700553	ROGER GRENIER INC	TOILETTE EXT.	47,07 \$
CPF1700554	ROGER GRENIER INC	RAMPE HANDICAPÉE	54,86 \$
CPF1700555	ROGER GRENIER INC	AMPOULES C.C.	29,88 \$
CPF1700556	ROGER GRENIER INC	LUMIÈRE EXT., PEINTURE BUREAU	131,94 \$
CPF1700557	SERVICE INCENDIE EN COMM	FEU HERBE AUTOROUTE 20	627,99 \$
CPF1700558	DÉNEIGEMENT LAURIER INC	NIVELEUSE RTE MARIGOT, RGS 5,6	1 551,01 \$
CPF1700559	FM FORMULES MUNICIPALES	PAPETERIE ÉLECTION	458,87 \$
CPF1700560	FM FORMULES MUNICIPALES	BULLETINS DE VOTE	3 125,43 \$
CPF1700561	ENGLOBE CORP.	ÉTUDE ACOUSTIQUE ET PRÉSENT.	9 564,77 \$
CPF1700562	FERME ROGER LAMBERT	CONTRAT DÉNEIGEMENT	18 012,75 \$
CPF1700563	SERVICE DE RÉCUPÉRATION	QUOTE-PART RÉCUPÉRATION	1 361,58 \$
CPF1700564	SERVICE VIDANGES COMMUN	QUOTE-PART VIDANGES	1 424,18 \$
CPF1700565	SERVICE INCENDIE EN COMM	QUOTE-PART INCENDIE COMMUN	3 624,00 \$
CPF1700566	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART BOUES FOSSES SEPT	5 071,88 \$
CPF1700567	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART SÉCURITÉ INCENDIE	526,71 \$
CPF1700568	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENFOUISSEMENT	1 944,96 \$
CPF1700569	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ÉVALUATION	2 010,43 \$
CPF1700570	MUNICIPALITÉ DE ST-APOLL	LIGNAGE RTE DES CRÊTES	164,08 \$

CPF1700571	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE RUES	290,24 \$
CPF1700572	GROUPE ENVIRONEX	ANALYSES EAUX USÉES	146,02 \$
CPF1700573	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE	71,41 \$
CPF1700574	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE	30,01 \$
CPF1700575	SERVICES DE CARTES DESJA	ESSENCE	67,39 \$
CPF1700576	SERVICES DE CARTES DESJA	POSTE ISSOUDUNOIS (2X)	132,64 \$
CPF1700577	SERVICES DE CARTES DESJA	TIMBRES	195,46 \$
CPF1700578	SERVICES DE CARTES DESJA	TIMBRES	71,01 \$
CPF1700579	SERVICES DE CARTES DESJA	TIMBRES	97,85 \$
CPF1700580	SERVICES DE CARTES DESJA	POSTE ISSOUDUNOIS	67,45 \$
CPF1700581	REGROUPEMENT DES JEUNES	ANIMATION	970,55 \$
CPF1700582	REGROUPEMENT DES JEUNES	ANIMATION	665,52 \$
CPF1700583	REGROUPEMENT DES JEUNES	ANIMATION	883,89 \$
CPF1700584	FONDATION DOMAINE JOLY	CONTRIBUTION FINANCIÈRE	50,00 \$
CPF1700585	CONFÉRENCE ST-FLAVIEN	DON	50,00 \$
CPF1700586	MAISON ANNICK INC	DON	50,00 \$
CPF1700587	ANNIE THÉRIAULT	DÉPENSES MAIRESSE 2/2	150,80 \$
CPF1700588	LUCIE BEAUDOIN	DÉPLACEMENTS DIVERS	67,68 \$
CPF1700589	LUCIE BEAUDOIN	ÉLECTIONS	35,50 \$
CPF1700590	LUCIE BEAUDOIN	ÉLECTIONS	19,91 \$
CPF1700591	LUCIE BEAUDOIN	ANTIVIRUS NORTON	45,98 \$
CPF1700592	LUCIE BEAUDOIN	SAPIN DE NOEL	27,58 \$
CPF1700593	LUCIE BEAUDOIN	LOGICIEL	125,32 \$
CPF1700594	NORMAND CHAREST	TRAVAUX ENTRETIEN	100,00 \$
CPF1700595	VIDÉOTRON S.E.N.C.	INTERNET, TÉLÉPHONIE, SANS-FIL	103,95 \$
CPF1700597	VITRERIE JACQUES	VITRE C.C.	152,93 \$
		Sous-total dépenses:	57 682,99 \$
		Rémunération:	13 493,04 \$
		Total:	71 176,03 \$

6. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNAIRES

La directrice générale atteste avoir reçu les déclarations d'intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil et procède à leur dépôt.

7. CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR 2018

RÉSOLUTION 2017-12-237

ATTENDU QUE le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune (C.M., art. 148);

ATTENDU QUE le conseil municipal tiendra ses séances ordinaires à la salle du conseil située au 268, rue Principale à **19h30**;

ATTENDU le calendrier suivant :

Lundi 8 janvier 2018
Lundi 5 février 2018
Lundi 5 mars 2018

Lundi 7 mai 2018
Lundi 4 juin 2018
Mardi 3 juillet 2018

Lundi 10 septembre 2018
Mardi 2 octobre 2018
Lundi 5 novembre 2018

Mardi 3 avril 2018

Lundi 6 août 2018

Lundi 3 décembre 2018

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le calendrier tel que présenté.

8. PLANIFICATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2018 ET LE PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS

RÉSOLUTION 2017-12-238

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires et le programme triennal en immobilisations doivent être adoptés lors d'une séance extraordinaire ne traitant que de ce sujet;

ATTENDU QUE le conseil a choisi de procéder à leur adoption avant la fin de l'année malgré la possibilité de pouvoir le retarder puisque 2017 était une année électorale;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de fixer au 21 décembre 2017 à 19h la séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires 2018 et du programme triennal en immobilisations.

9. PLANIFICATION DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR LE DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION 2018 (RÈGLEMENT 2017-07)

RÉSOLUTION 2017-12-239

ATTENDU QUE le règlement de taxation 2018 doit être présenté au moins 2 jours avant son adoption;

ATTENDU QUE le projet de règlement de taxation 2018 doit être présenté à une séance différente de son adoption;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents de fixer au 21 décembre 2017 à 19h30 la séance extraordinaire pour le dépôt du projet de règlement de taxation 2018.

10. FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

Le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes du 22 décembre 2017 au 7 janvier 2018.

11. AUTORISATION DE SIGNATURE – MANDAT AU COURTIER POUR LES ASSURANCES COLLECTIVES

RÉSOLUTION 2017-12-240

ATTENDU QUE la municipalité envisage offrir les assurances collectives aux employés;

ATTENDU QUE le courtier a besoin d'avoir un mandat exclusif pour entreprendre ses démarches;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale à signer le mandat au courtier pour la recherche de la meilleure soumission pour les assurances collectives et ce, sans engagement de la part de la municipalité d'accepter les soumissions présentées.

12. AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT AVEC L'ASSUREUR POUR LES ASSURANCES COLLECTIVES

La directrice générale souhaite se faire autoriser la signature du contrat afin d'accélérer le processus et éviter une réunion aux membres du conseil. Naturellement, la directrice générale aura l'obligation de présenter l'offre ou les offres aux membres du conseil mais ceci pourrait être fait par courriel et ainsi obtenir les données exactes avant l'adoption du budget.

Le conseil refuse et préfère tenir une séance extraordinaire qu'il fixe au 12 décembre 2017 à 19h30 si les offres ont été reçues pour cette date.

13. PAIEMENT D'UNE FACTURE – ASSOCIATION DE SOCCER LOTBINIÈRE

RÉSOLUTION 2017-12-241

ATTENDU QUE la municipalité est membre de l'Association de soccer Lotbinière;

ATTENDU QUE le nombre d'inscriptions au soccer a augmenté et que la facture est directement liée;

ATTENDU QUE le montant prévu au budget est insuffisant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser la directrice générale à payer la facture en utilisant le surplus accumulé pour payer la différence.

14. DÉTERMINATION DES FACTURES PAYÉES PAR LA SUBVENTION CARRIÈRES ET SABLIERES ET MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 2017-04-91

RÉSOLUTION 2017-12-242

ATTENDU QUE la municipalité a reçu un montant de subvention en juin pour les Carrières et sablières;

ATTENDU QU'il y a lieu de préciser exactement les factures devant être payées par cette subvention;

ATTENDU QUE la municipalité aurait due, lors de l'octroi du contrat de réfection du 5^e rang, préciser que la subvention Carrières et sablières servirait à payer partiellement le contrat;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de payer les factures suivantes avec la subvention Carrières et sablières et de modifier la

résolution 2017-04-91 pour y préciser que cette subvention servira à payer une partie du coût des travaux de réfection du 5^e rang :

Factures payables avec Subvention Carrières et sablières (2017)					
Fournisseurs	Descriptif des travaux	Endroit	Montant sans taxes	TVQ	50%
Dilicontracto	Travaux de réfection	5e rang	25 931,59 \$	2 534,81 \$	1 267,41 \$
	Rechargement	5e rang	65 377,30 \$	6 521,39 \$	3 260,70 \$
			91 308,89 \$	9 056,20 \$	4 528,10 \$
			TOTAL:		95 836,99 \$

15. AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION À EMPLOI-ÉTÉ CANADA

RÉSOLUTION 2017-12-243

ATTENDU QUE la période pour les demandes de subvention au programme d'Emploi Été Canada se termine le 28 février 2018;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite offrir un service d'animation au terrain de jeux;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Bertrand Le Grand et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale, madame Lucie Beaudoin, à déposer une demande de subvention et signer tous les documents requis.

16. AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES – PHASE IV

RÉSOLUTION 2017-12-244

ATTENDU QUE la municipalité souhaite mettre aux normes les installations récréatives pour les enfants (balançoires), selon les exigences de ses assureurs, et possiblement ériger un parc pour planches à roulettes et aménager un parc récréatif dans un secteur en plein essor familial;

ATTENDU QUE le Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV rend disponible une subvention en relation avec ces projets;

ATTENDU QUE la date limite est le 28 février 2018 et le principe du premier arrivé-premier servi vaut;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents :

- d'autoriser la directrice générale, madame Lucie Beaudoin, à déposer une demande de subvention au Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase IV et à signer tous les documents requis à cet égard;

- de confirmer que la municipalité paiera sa part des coûts admissibles à la réalisation de projet et à payer les coûts d'exploitation continue.

17. RÉSOLUTION POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ

RÉSOLUTION 2017-12-245

ATTENDU QUE la municipalité accepte qu'il y ait du transport adapté sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité accepte que la municipalité de Sainte-Croix soit nommée mandataire pour l'ensemble des municipalités;

ATTENDU QUE la municipalité accepte que le Service de transport adapté et collectif de Lotbinière soit délégué pour administrer le service;

ATTENDU QUE la municipalité renouvelle l'entente précisant les modalités de la gestion du transport adapté;

ATTENDU QUE la municipalité accepte de payer sa part à 2,30 \$ par personne pour 863 personnes (soit 1984,90 \$);

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur Gaston L'Heureux et résolu à l'unanimité des membres présents de renouveler l'adhésion et de payer la quote-part pour le transport adapté pour l'année 2018.

18. RÉSOLUTION POUR L'ACHAT D'UN CAMION POUR LE RAMASSAGE DES POUBELLES

RÉSOLUTION 2017-12-246

ATTENDU QUE le comité du Service de vidanges en commun a discuté de la possibilité d'achat d'un nouveau camion pour la collecte des ordures à la séance du 30 novembre 2017 et a demandé de consulter les conseils des municipalités membres du service;

ATTENDU l'évaluation effectuée par les membres du comité sur le type de camion qui conviendrait au service en commun;

ATTENDU QUE le coût annuel de la dette pour payer ledit camion pourrait représenter la somme de 36 400 \$ sur une période de 10 ans et ferait partie intégrante de la facturation annuelle de la quote-part de chaque municipalité-membre, tel que représenté dans le tableau ci-dessous :

Municipalités	Statistiques 2017**	Contributions 2018	
	temps	%	\$
Laurier-Station	755.68	42.53%	15 480 \$
Val-Alain	225.91	12.71%	4 628 \$
St-Flavien	239.71	13.49%	4 911 \$
Issoudun	121.00	6.81%	2 479 \$
Dosquet	156.58	8.81%	3 208 \$
St-Édouard	278.00	15.65%	5 695 \$
TOTAL	1776.88	100.00%	36 400 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents, après étude des différentes options, d'informer le comité du Service de vidanges que les membres du conseil de la municipalité d'Issoudun sont en accord pour l'achat d'un camion neuf pour un montant n'excédant pas 325 000 \$ (taxes nettes), tel que le choix du comité.

19. RÉSOLUTION POUR L'ACHAT D'UN CAMION POUR LA RÉCUPÉRATION

RÉSOLUTION 2017-12-247

ATTENDU QUE le comité du Service de récupération Centre de Lotbinière a discuté de la possibilité d'achat d'un nouveau camion de récupération à la séance du 30 novembre 2017 et a demandé de consulter les conseils des municipalités-membres du service;

ATTENDU l'évaluation effectuée par les membres du comité sur le type de camion qui conviendrait au service en commun;

ATTENDU QUE le coût annuel de la dette pour payer le dit camion pourrait représenter la somme de 36 400 \$ annuellement sur une période de 10 ans et ferait partie intégrante de la facturation annuelle de la quote-part de chaque municipalité membre, tel que représenté dans le tableau ci-dessous :

Municipalités	Statistiques 2017**		Contributions 2018	
	km	temps		\$
St-Agapit	3 527	249.00	17.53%	6 382 \$
St-Apollinaire	6 305	417.45	30.31%	11 032 \$
Laurier-Station	1 979	203.66	12.24%	4 455 \$
Val-Alain	2 466	102.25	9.56%	3 481 \$
St-Flavien	1 610	99.34	7.47%	2 718 \$
Issoudun	1 611	69.08	6.33%	2 305 \$
Dosquet	1 777	79.00	7.09%	2 581 \$
St-Édouard	2 259	112.50	9.47%	3 446 \$
TOTAL	21 534	1 332.28	100.00%	36 400 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents, après étude des différentes options, d'informer le comité du Service de récupération que les membres du conseil de la municipalité d'Issoudun sont en accord pour l'achat d'un camion neuf pour un montant n'excédant pas 325 000 \$ (taxes nettes), tel que le choix du comité.

20. DIVERS

Aucun point.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

22. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2017-12-248

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 21h10.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la municipalité.

Annie Thériault, mairesse

Lucie Beaudoin, directrice générale
et secrétaire-trésorière

